



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

Convoqué le vendredi 16 février 2018

**COMMUNE DE GARDANNE**

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

**OBJET : RENOUELEMENT DU POSTE CONTRACTUEL DE RESPONSABLE  
APPLICATIF METIER AU SERVICE INFORMATIQUE**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc .....Procuration à compter de la question n° 15  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy .....Procuration à compter de la question n° 03  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne.....Procuration jusqu'à question n° 07  
PARDO Bernard  
KADRI Zahia  
PARLANI René .....Procuration  
BARBE Françoise  
TOUAT Didier .....Procuration  
SEMENZIN Véronique .....Procuration jusqu'à la question n° 02  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine .....Procuration  
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....Procuration  
BAGNIS Alain  
MUSSO Alice  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice .....Procuration à compter de la question n° 02  
MARTINEZ Karine .....Absente  
RIGAUD Hervé  
BIGGI-CONTI Marlène .....Procuration  
AMIC Bruno  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio .....Procuration  
LEPOITTEVIN Clément ..... Absent

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 25 jusqu'à la question n° 3 puis 24 jusqu'à la question n° 7  
puis 25 jusqu'à la question n° 14 puis 24  
Nombre de pouvoirs : 8 jusqu'à la question n° 3 puis 9 jusqu'à la question n° 7 puis 8 jusqu'à la  
question n° 14 puis 9  
Absent à la séance : 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Le poste de responsable applicatif métier du service Informatique étant vacant, il a été décidé de renouveler cet emploi afin de permettre de gérer les logiciels applicatifs utilisés dans les services communaux.

Pour mener à bien cette mission dont la nature particulière des fonctions correspond à un emploi de catégorie A, il est nécessaire de recruter un agent de catégorie A.

Pour ce faire, une déclaration d'emploi vacant a été adressée au CDG 13, sous le numéro d'enregistrement : 2018-01-9195.

Les recherches entreprises parmi les fonctionnaires territoriaux étant restées infructueuses, ce poste sera occupé en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et ayant trait aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

La rémunération de cet agent sera indexée sur le traitement indiciaire correspondant à l'indice brut 633 du barème des traitements de la fonction publique territoriale, auquel s'ajoutent les indemnités prévues par le régime indemnitaire de la filière technique (ingénieur territorial) et suivant les modalités d'attribution fixées par la délibération du 18 décembre 2015, relative à l'adoption du nouveau régime indemnitaire.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : Le renouvellement du poste contractuel de responsable applicatif métier au service informatique, tel qu'il a été défini ci-dessus à compter du 9 février 2018 pour une durée de trois ans.

**ARTICLE 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

**ARTICLE 3** : Que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**

**SIGNE**



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **01 MARS 2018**

AFFICHÉE LE : **01 MARS 2018**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **01 MARS 2018**